



Commune de Rauzan

Séance du 23 avril 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Absents : 4

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt six, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 09/04/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Philippe GUERRIER - Vincent JOLY - Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusés : Julie MICOULAS – Alice DENIS – Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS

Pouvoirs : de Julie MICOULAS à Philippe GUERRIER

de Alice DENIS à Romain CHARDON

de Florence LOBRE à Sandrine LACOUR

de Josselin BOULAHBAS à Sophie MARCOCCIO

Secrétaire de séance : Romain CHARDON

2026 – D23 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions décrites ci-dessous. Il précise que ne seront versées que les subventions dont les dossiers de demande sont complets donc avec le bilan financier de l'année précédente.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Associations de Rauzan	
ASCD – Asso Sportive des Coteaux de Dordogne	1 000,00 €
les P'tits Rauzannais	1 000,00 €
US Tennis Club	200,00 €
Club Photo Rauzannais	500,00 €
USEP Rauzan	500,00 €
la Fléchette Rauzannaise	100,00 €
Collectif Festif de Rauzan	500,00 €
Rauz'envies	1 500,00 €
Le Moulin des Potiers	400,00 €
Rauz'en fête	3 000,00 €
CMJ	250,00 €
A.C.C.A.	200,00 €
Courant d'Arts	500,00 €
Asso collège APEC	200,00 €
Associations hors commune	
ASHBB – Asso Sportive de Handball brannais	150,00 €
Auprès de Mon Arbre	150,00 €
Union Nationale des Combattants de l'E2M	250,00 €
AHB-RPG Asso Historique des Pays de Branne Rauzan Pujols Gensac	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Branne Castillon	200,00 €
APAISAD	250,00 €
Secours Populaire	200,00 €
TOTAL	11 250,00 €
Réserve	3 750,00 €
TOTAL	15 000,00 €

Fait et délibéré le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Romain CHARDON

Le Maire,

Christophe QUEBEC

